

# Les incidents d'Auteuil

### SI LES ENTRAINEURS NE DONNENT PAS SATISFACTION AUX LADS LA GREVE EGLISIERE POUR LE GRAND-PRIX

Paris, 21 juin. — Les incidents qui compromettent hier le succès du Steeple-Chase d'Auteuil vont avoir leur épilogue en correctionnelle.

Au cours de la manifestation tumultueuse qui se produisit sur l'hippodrome, la police a procédé à l'arrestation de quatre individus qui avaient été surpris lançant des projectiles à la tête des chevaux et des cavaliers officiers pendant la course du Prix du Général O'Connor (steeple-chase militaire).

Après interrogatoire, ils ont été envoyés au dépôt.

Une dame, Mme Bam, demeurant 22, rue Tronchet, a été renversée et piétinée par la foule lorsqu'on a relevé, la pauvre femme avait la clavicule gauche cassée et portait à la tête de nombreuses blessures.

Elle a été transportée dans un état alarmant dans une maison de santé.

# L'Affaire Renard

### LE MINISTRE PUBLIC REQUIERT LA PEINE DE MORT CONTRE RENARD

— LE VERDICT SERA RENDU DEMAIN

Versailles, 21 juin. — La salle des assises est peu éclairée par un jour gris. Le public est nombreux ; il réclame le jour qui se fait attendre. C'est bien un jour de réquisitoire.

Dès l'audience ouverte, la parole est donnée à M. le procureur Fabre de Peire, qui lit le maladroit, fatigué, par une suite de pénibles audiences. Ses premières paroles sont prononcées d'un ton ému, mais le procureur se remet vite et attaque le prévenu Renard, l'intrus qui a apporté la mort dans une famille que tout présidait au bonheur. Il trace un portrait éloquent de l'intérieur de l'hôtel de la rue de Valenciennes.

« Aujourd'hui, s'écrie-t-il, il n'y a plus de place pour la pitié ; on va vous plaquer judiciaire, moi, le Renard surnois et cauteux, tel qu'il a été et tel qu'il est aujourd'hui, le Renard nu. »

# Un drame à l'église

### UN MARI TROMPE BLESSÉ MORTELLEMENT, A COUPS DE REVOLVER, SA FEMME INFIDÈLE ET LE PRÊTRE, QUI ETAIT SON AMANT

Nice, 21 juin. — Un drame s'est déroulé hier dans l'église de Gorbio, près de Menton. Un mari trompé s'est cruellement vengé sur sa femme infidèle et sur son amant, le curé de l'église. Il tira sur eux plusieurs coups de revolver qui les blessèrent si grièvement qu'on dut les transporter à l'hôpital, où l'on conserve peu d'espoir de les sauver. Voici dans quelles conditions s'est produit ce drame.

Les héros de cette affaire portent le même nom : le père se nomme Marcel Clavé, et les époux, Léopold et Renée Clavé. Le meurtrier était, il y a quelques années, marchand de nouveautés à Menton. L'occasionalisme passant un jour devant son magasin, ayant remarqué que le nom du commerçant était le même que le sien, lui demanda des renseignements sur sa famille, afin de savoir si y avait entre eux des liens de parenté. Ainsi s'établirent des relations qui devinrent bientôt très amicales.

Le marchand de nouveautés fit de mauvaises affaires, quitta Menton, vint à Nice et chercha du travail. Il fut admis comme chef de rayon dans un magasin de nouveautés. Les relations avec l'ecclésiastique continuèrent malgré ce départ.

# LE PROCÈS LEMOINE

### Le Syndicat de la Bijouterie se porte partie civile

Paris, 21 juin. — L'affaire Lemoine se continue devant la dixième chambre, présidée par M. Dreyfus, et, dans une juridiction et sous une présidence si remarquables. M. Emile de Saint-Aubin est officiellement le droit pour la chambre syndicale de la bijouterie et de la joaillerie de se porter partie civile au procès, bien que la thèse contraire doive être soutenue par M. Labry et par le ministère public, le substitut Rognaud.

N'y aurait-il pas eu de dommage direct, — ce qui n'est pas le cas, — qu'il suffirait de la justification d'un dommage général pour que la Chambre syndicale de la bijouterie fût fondée à intervenir en matière de répression pénale. Telle a été la thèse développée par M. Emile de Saint-Aubin, qui a regretté, en passant, que l'« alchimiste » Lemoine n'ait pas comparu devant ses juges dans le costume de l'emploi.

# A LA CHAMBRE

### M. Barrès critique nos lycées

### M. Berteaux parle d'Auteuil

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demi sous la présidence de M. Eugène Etienne.

M. BARRÈS CONTRE L'ENSEIGNEMENT DE LETTRES

M. Maurice BARRÈS pose une question à M. Doumergue au sujet du suicide, le 23 mai dernier, d'un jeune élève de 3e de Clermont-Ferrand, qui se brûla la cervelle pendant une composition de latin.

« C'était un excellent élève, fils d'un instituteur. Sitôt après sa mort, ses camarades firent disparaître le revolver. L'orateur cite quatre autres suicides d'élèves qui se sont produits depuis en Seine-et-Marne, à Bourges, dans le Var et enfin à Lyon. Les derniers furent des cas isolés de colégiens neurasthéniques. On aurait sans doute pu prévenir ces folies par des soins mous (Ires bien ! à droite) ; mais ils sont moins graves que le suicide de Clermont-Ferrand qui est le résultat d'une conjonction néfaste établie. Il a été établi que la scène du drame avait été répétée par les conjurés avant son accomplissement. C'est, ajoute l'orateur, le signe d'un état moral épouvantable. (Applaudissements à droite).

# LES PERTES DU PARI MUTUEL

Les incidents d'Auteuil ont coûté cher à la Société des Steeples. 224,000 francs avaient été encaissés, l'entente du champ de courses, 14,000 francs ont été remboursés aux spectateurs de la pelouse, et 60,000 à ceux du pesage.

Il aura coûté cher aussi aux pauvres et à l'élevage, car le total des opérations du pari mutuel a atteint 1,879,305 francs en diminution de plus de 1,500,000 francs sur celui de l'an dernier.

# LE MEETING DES LADS DE MAISONS-LAFFITTE

Paris, 21 juin. — Le syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, à la suite des incidents qui ont marqué le Grand Steeple-Chase, avait organisé, rue de Paris, une réunion publique à laquelle assistaient environ quatre cents personnes, parmi lesquelles la moitié tout au plus appartenait au monde des courses ; le reste des assistants étaient des ouvriers, en grande majorité du bâtiment. On remarquait dans la salle la présence des principaux militants de syndicats ouvriers de Saint-Omer.

Après MM. Péricat, du bâtiment, et Sergent, du Livre, M. Craissac, membre ouvrier du conseil supérieur du travail, a pris la parole en ces termes :

# CE QUE DISENT LES LADS

— Ce n'est qu'un avertissement que nous avons voulu donner aujourd'hui, ont déclaré les lads. Si les patrons ne font pas droit à nos revendications, qui n'ont rien d'exagéré, on verra quelque chose pour le Grand-Prix. Nous aurons alors les concours des camarades syndiqués de toutes les corporations. Alors que tout ce qui est nécessaire à la vie augmente, les garçons d'écurie demandent une légère augmentation de salaire. Ils réclament aussi la protection contre les accidents du travail, une meilleure nourriture et un logement salubre pour ceux qui sont logés par les entraîneurs, et aussi d'être prévenus huit jours à l'avance lorsque l'entraîneur désire les mettre en chômage. Les patrons ont répondu par un coup de force : ils ont congédié les militants.

# LE PROCÈS LEMOINE

### Le Syndicat de la Bijouterie se porte partie civile

Paris, 21 juin. — L'affaire Lemoine se continue devant la dixième chambre, présidée par M. Dreyfus, et, dans une juridiction et sous une présidence si remarquables. M. Emile de Saint-Aubin est officiellement le droit pour la chambre syndicale de la bijouterie et de la joaillerie de se porter partie civile au procès, bien que la thèse contraire doive être soutenue par M. Labry et par le ministère public, le substitut Rognaud.

# LE PROCÈS LEMOINE

### Le Syndicat de la Bijouterie se porte partie civile

Paris, 21 juin. — L'affaire Lemoine se continue devant la dixième chambre, présidée par M. Dreyfus, et, dans une juridiction et sous une présidence si remarquables. M. Emile de Saint-Aubin est officiellement le droit pour la chambre syndicale de la bijouterie et de la joaillerie de se porter partie civile au procès, bien que la thèse contraire doive être soutenue par M. Labry et par le ministère public, le substitut Rognaud.

# LES GARÇONS D'ECURIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21 juin. — Le ministre du travail a reçu une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux et Péricat. M. Berteaux, président du syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, a dit qu'il n'a vu sur les champs de courses, sauf pendant une journée qui est restée célèbre, la journée de Longchamp, il y a deux ans.

# LE GRAND PRIX NE SERAIT PAS COURU

Interrogé par un de nos confrères, un des principaux militants de la C. G. T. lui a fait les déclarations suivantes : « Pour le Grand-Prix, nous mobiliserons, si le fait, 50,000 terrassiers. C'est notre garde nationale à nous, les terrassiers. »

# LES DECLARATIONS DE COURTOIS N'ONT PAS VARIÉ

Le vol n'a été, de la part de Renard, qu'une ruse et un appât. Qu'a-t-on volé dans la chambre de M. Henry ? Rien, il faut donc réduire le vol à celui qui a été commis dans la chambre de Renard.

# Vingt-trois députés japonais poursuivis pour concussion

Tokio, 21 juin. — Le scandale de la Compagnie des sucres va avoir son épilogue devant le tribunal de Tokio. L'instruction est close. Vingt-trois parlementaires sont poursuivis pour trafic de leur mandat. Ils appartiennent aux trois principaux partis de la Chambre qui sont aussi atteints également par le scandale : le Sakuyai au parti gouvernemental, le Shimpou et le Danjo, qui sont les deux principaux de l'opposition.

# Le syndicat des lads

Depuis plusieurs mois, les personnels des écuries des entraîneurs des environs de Paris étaient en effervescence. Les garçons d'écurie — les lads — ceux de Maisons-Laffitte en particulier, ont fait le nombre de près de cinq cents, avaient constitué un syndicat destiné à faire aboutir leurs revendications. Les lads ont, pour leur part, les garçons d'écurie avaient fait appel à des militants des autres organisations ouvrières qui étaient allées leur exposer dans des réunions les avantages qu'ils pouvaient retirer de l'union syndicale.

# LES GARÇONS D'ECURIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21 juin. — Le ministre du travail a reçu une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux et Péricat. M. Berteaux, président du syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, a dit qu'il n'a vu sur les champs de courses, sauf pendant une journée qui est restée célèbre, la journée de Longchamp, il y a deux ans.

# LES DECLARATIONS DE COURTOIS N'ONT PAS VARIÉ

Le vol n'a été, de la part de Renard, qu'une ruse et un appât. Qu'a-t-on volé dans la chambre de M. Henry ? Rien, il faut donc réduire le vol à celui qui a été commis dans la chambre de Renard.

# La crise minière anglaise

— L'attitude des patrons — Les revenus sont en baisse et la situation ouvrière — Londres, 21 juin. — En conséquence de la débauche prise par l'assemblée des délégués de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne, les patrons ont décidé de repousser catégoriquement toute réduction de salaires en conséquence de l'introduction de la journée de huit heures, la situation dans les différents bassins houillers est considérée comme très sérieuse. A Cardiff, dans le sud-ouest, les patrons demandent à partir de demain, une clause sauvegardant les intérêts des armateurs. En cas de conflit, on compte sur une intervention du Board of Trade, mais on n'est pas très optimiste à cet égard.

# M. Berteaux affirme qu'il n'y a pas eu de violences

M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, a déclaré que la réunion de samedi avait été inexactement rapportée par les journaux, que notamment le drapeau du syndicat n'est pas rouge, comme on l'a dit, mais bleu, blanc et rouge.

# LES GARÇONS D'ECURIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21 juin. — Le ministre du travail a reçu une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux et Péricat. M. Berteaux, président du syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, a dit qu'il n'a vu sur les champs de courses, sauf pendant une journée qui est restée célèbre, la journée de Longchamp, il y a deux ans.

# LES PREUVES DE LA CULPABILITE DE RENARD

L'audience, suspendue à trois heures quarante, est reprise à quatre heures. Dans une argumentation élocutive et serrée, M. Fabre de Peire rassemble le faisceau de preuves accumulées contre Renard au cours de l'instruction. L'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvait Renard au moment où il a été trouvé dans la chambre de crime ; le témoignage de la femme de chambre, Mme Genest ; négligence de l'accusé à prévenir le commissaire de police ; l'insistance avec laquelle il a essayé de faire croire que son maître avait succombé à une congestion ; les trois verres qu'il s'empressa de faire laver par Courtois, contrairement aux recommandations du commissaire de police ; ses propos au lendemain, le lendemain du crime : « Maintenant, c'est fini, nous serons tranquilles. Rien ne nous séparera plus. »

# LES REVENUS DES PATRONS

Londres, 21 juin. — En conséquence de la débauche prise par l'assemblée des délégués de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne, les patrons ont décidé de repousser catégoriquement toute réduction de salaires en conséquence de l'introduction de la journée de huit heures, la situation dans les différents bassins houillers est considérée comme très sérieuse. A Cardiff, dans le sud-ouest, les patrons demandent à partir de demain, une clause sauvegardant les intérêts des armateurs. En cas de conflit, on compte sur une intervention du Board of Trade, mais on n'est pas très optimiste à cet égard.

# COMMENT LES ENTRAINEURS RESPECTERAIENT LA LOI

Plusieurs entraîneurs, notamment MM. Woodland et Barriller, congédièrent alors leurs employés et se réfugièrent chez un syndicat. M. Woodland déclara à un de ses garçons un certificat de travail ainsi conçu :

« 7 mai 1903. »

# M. Berteaux affirme qu'il n'y a pas eu de violences

M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, a déclaré que la réunion de samedi avait été inexactement rapportée par les journaux, que notamment le drapeau du syndicat n'est pas rouge, comme on l'a dit, mais bleu, blanc et rouge.

# LES PREUVES DE LA CULPABILITE DE RENARD

L'audience, suspendue à trois heures quarante, est reprise à quatre heures. Dans une argumentation élocutive et serrée, M. Fabre de Peire rassemble le faisceau de preuves accumulées contre Renard au cours de l'instruction. L'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvait Renard au moment où il a été trouvé dans la chambre de crime ; le témoignage de la femme de chambre, Mme Genest ; négligence de l'accusé à prévenir le commissaire de police ; l'insistance avec laquelle il a essayé de faire croire que son maître avait succombé à une congestion ; les trois verres qu'il s'empressa de faire laver par Courtois, contrairement aux recommandations du commissaire de police ; ses propos au lendemain, le lendemain du crime : « Maintenant, c'est fini, nous serons tranquilles. Rien ne nous séparera plus. »

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.

# DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

— Oh ! non, j'avais aussi une pauvre femme, sa mère probablement, mais j'ai pas pu la sauver, elle s'est enfouie là, devant moi, avant que j'aie le temps de la secourir, c'est le pauvre enfant, sans ça...

— Tout de même, dit Thérèse en interrompant son mari pour reprendre la parole, elle ne doit pas être morte, car les journaux, le lendemain, annonçaient qu'on avait trouvé échouée sur un train de bois.

# LES GARÇONS D'ECURIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21 juin. — Le ministre du travail a reçu une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux et Péricat. M. Berteaux, président du syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, a dit qu'il n'a vu sur les champs de courses, sauf pendant une journée qui est restée célèbre, la journée de Longchamp, il y a deux ans.

# LES GARÇONS D'ECURIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, 21 juin. — Le ministre du travail a reçu une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux et Péricat. M. Berteaux, président du syndicat des garçons d'écurie de Maisons-Laffitte, a dit qu'il n'a vu sur les champs de courses, sauf pendant une journée qui est restée célèbre, la journée de Longchamp, il y a deux ans.

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.

# LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 21 juin. — On a reçu des détails sur l'engagement qui s'est produit entre le mehalla du rogui et les forces chrétiennes. Les bruits de défaite des troupes du sultan Mouley-Hafid sont confirmés. Celui-ci aurait subi une échec comparable à celui que le Beni M'Tir lui ont infligé il y a quelques semaines.